



Installation du Comité de pilotage Natura 2000 commun aux ZSC

« BANC ET RÉCIFS DE SURTAINVILLE »
&
« ANSE DE VAUVILLE »

Cherbourg, le 1^{er} juin 2018



Ordre du jour

- ✓ Accueil (*Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord*)
- ✓ Installation formelle du comité de pilotage (*Préfecture maritime*)
- ✓ Désignation des opérateurs (*Préfecture maritime*)
- ✓ Présentation de la démarche Natura 2000 et des sites (*DREAL Normandie*)
- ✓ Exposé des premiers éléments d'état des lieux du patrimoine naturel et des usages pour ces sites (*AFB & CRPMEM Normandie*)
- ✓ Méthodologie d'élaboration du document d'objectifs commun aux deux sites et calendrier prévisionnel (*AFB*)
- ✓ Questions diverses

Installation formelle du comité de pilotage



Désignation des opérateurs

Antenne Manche mer du Nord de l'AFB,
opérateur principal

CRPMEM Normandie, *opérateur technique
associé*



Agence française pour la biodiversité

**COPIIL de lancement des sites Anse de Vauville (ZSC) et Bancs
et récifs de Surtainville (ZSC)**

1 juin 2018

Christophe Aulert, Chef de l'antenne Manche mer du Nord

Organisation de l'AFB

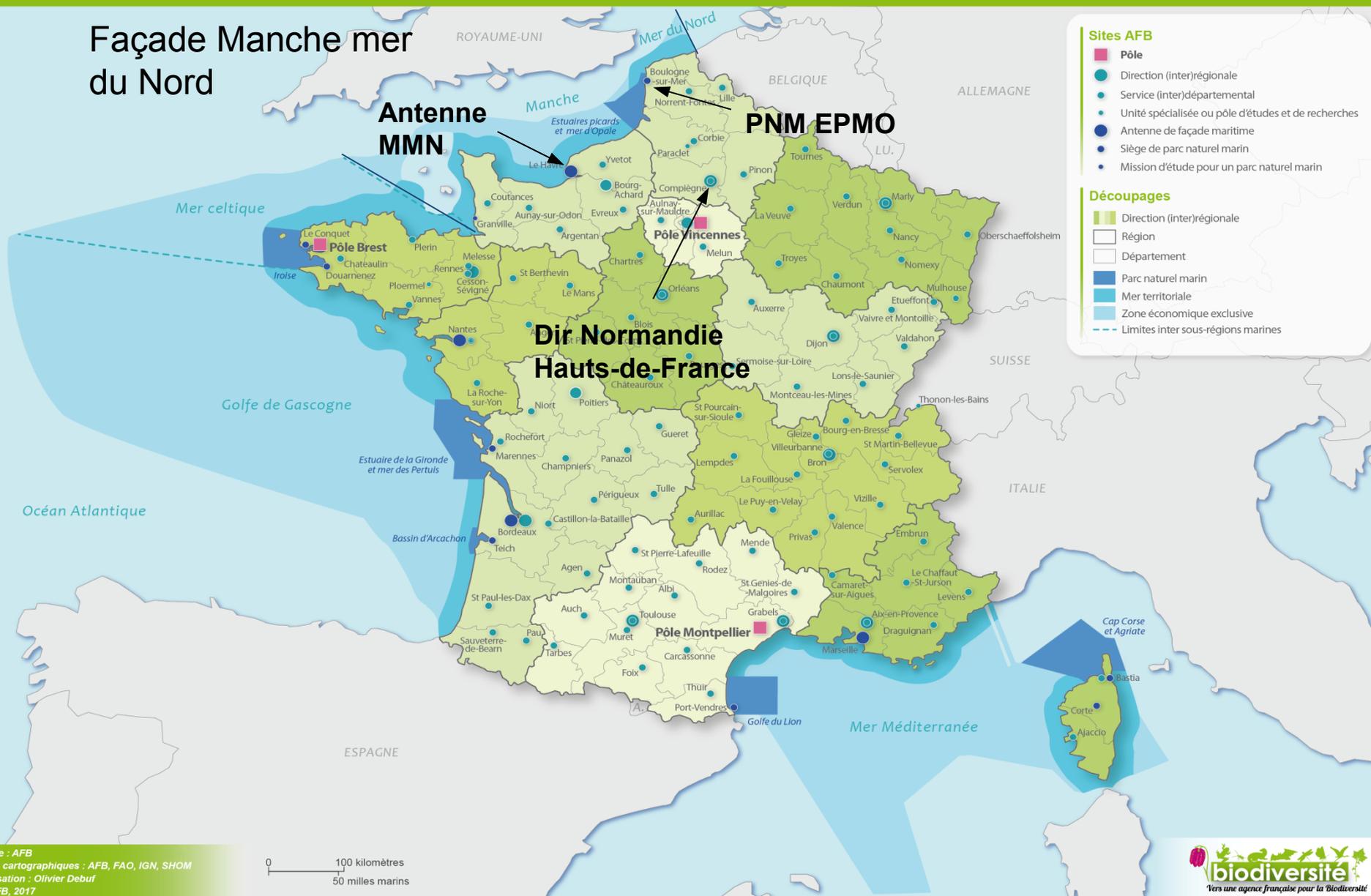
- **Établissement public à caractère administratif constitué à partir d'un regroupement de 3 établissements publics de l'Etat existants et d'un GIP,**



+ 75 agents du MNHN / Service du Patrimoine Naturel
et les 6 agents de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux.

- Domaines d'intervention : **milieux terrestres, aquatiques et marins**
- Une couverture territoriale au plus près des acteurs
(représentation dans chaque département, 850 agents sur 1200 en territorial)

Implantations de l'Agence française pour la biodiversité en France métropolitaine



Missions de l'antenne Manche mer du Nord

➤ Missions de l'antenne:

- Recueil et traitement de données,
- Opérateur/Animateur technique N2000 en mer,**
- Appui technique auprès des PNM
- Appui auprès des gestionnaires d'AMP,
- Animation du réseau des gestionnaires d'AMP façade,
- Appui auprès des services de l'Etat en région,
- Etudes et Expertises sur le milieu marin,
- Actions de sensibilisation et protection du milieu
- Organisation de manifestations dans son domaine de compétence.
-

Christophe Aulert
Chef d'antenne

Connaissance, Expertises et Gestion

Gwenola de Roton
N2000 Baie de Seine orientale
Habitats et fonctionnalités

Morgane Remaud
N2000 Littoral seino-marin
Usages industriels et
aménagements maritimes

Antonin Hubert
N2000 Caps et Ridens
Pêche, aquaculture et usages
de loisirs

Sophie Poncet
N2000 Baie de Seine
occidentale
Patrimoine naturel oiseaux et
mammifères marins

Karine Dedieu
N2000 : golfe normand-breton

DCSMM :
Programme surveillance des
« Habitats benthiques »

Morgane Ricard
N2000
Analyse risque-pêche

Géomatique et Information

Sonia Carrier
Géomaticienne
Base de données Oiseaux
Façade

Guillaume Fauveau
PNM, Natura 2000, Analyse
risque-pêche

Concernant Natura 2000 sur la façade maritime

- Relais du siège pour la mise en œuvre des inventaires de sites,
- Elaboration des documents de référence au niveau de la façade,
- Contribution sous la supervision de l'État à l'animation du dispositif au niveau de la façade,
- Contribution à l'évaluation des DOCOB en liaison avec l'État et les CSRPN.

-
-
-
-

⇒

⇒ Avoir une vision façade et inter-sites
⇒ Cohérence entre les sites Natura
2000 du secteur

L'AFB - Antenne MMN est opérateur-animateur de 9 sites N2000 (ZSC et ZPS)

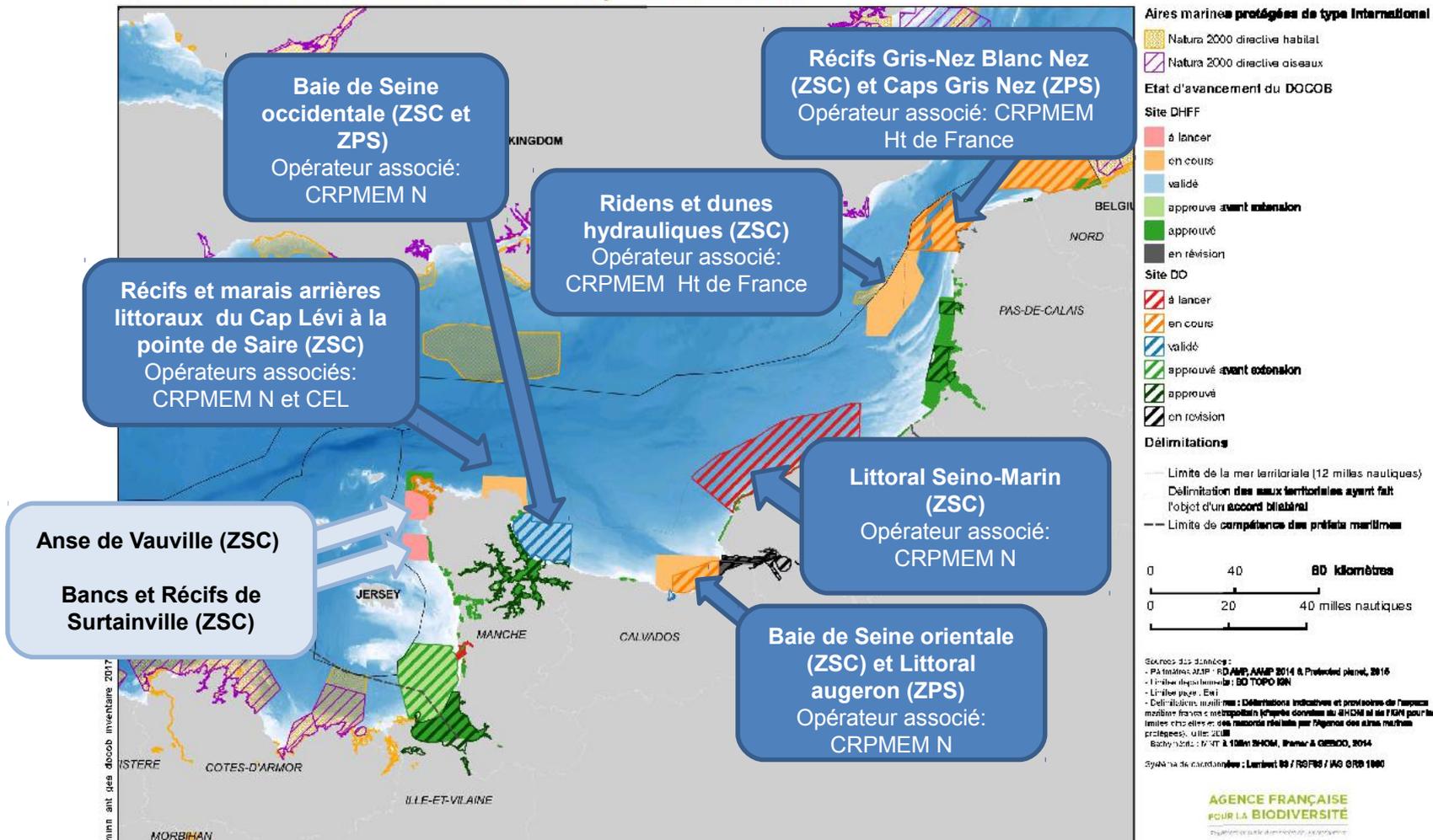


FACADE MANCHE MER DU NORD

Etat d'avancement des Documents d'objectifs Natura 2000

EDITEE LE :

05/2017



Baie de Seine occidentale (ZSC et ZPS)
Opérateur associé: CRPMEM N

Récifs Gris-Nez Blanc Nez (ZSC) et Caps Gris Nez (ZPS)
Opérateur associé: CRPMEM Ht de France

Ridens et dunes hydrauliques (ZSC)
Opérateur associé: CRPMEM Ht de France

Récifs et marais littoraux du Cap Lévi à la pointe de Saire (ZSC)
Opérateurs associés: CRPMEM N et CEL

Littoral Seine-Marin (ZSC)
Opérateur associé: CRPMEM N

Anse de Vauville (ZSC)
Bancs et Récifs de Surtainville (ZSC)

Baie de Seine orientale (ZSC) et Littoral augeron (ZPS)
Opérateur associé: CRPMEM N

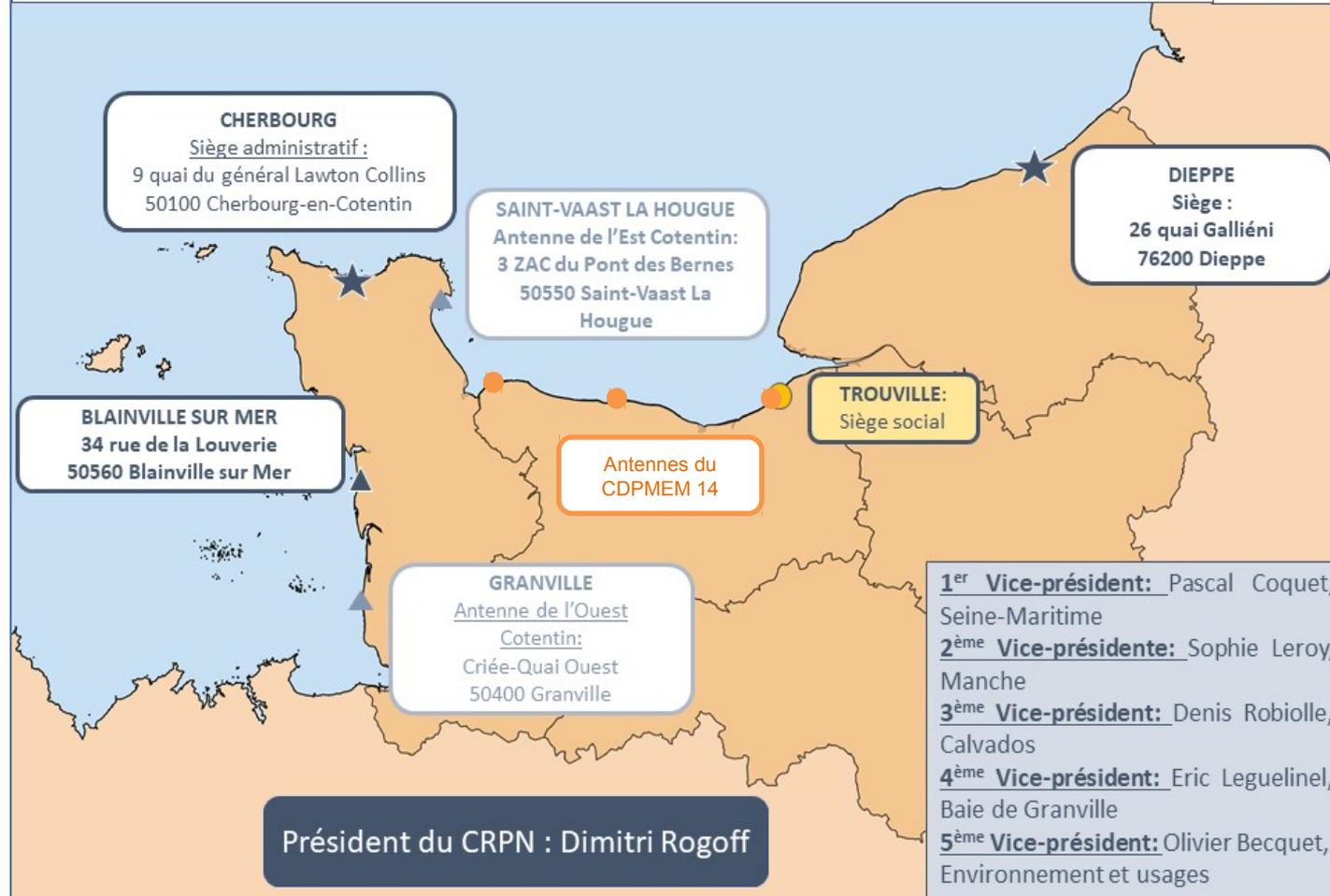
Merci de votre attention !

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie

**COPIIL de lancement des sites Anse de Vauville (ZSC) et Bancs
et récifs de Surtainville (ZSC)**

1 juin 2018

Le CRPMEM de Normandie



Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie



Représentation des pêcheurs

Missions du CRPME Normandie

Appui technique et scientifique

Participation aux politiques publiques régionales de protection de l'environnement

Participation à l'élaboration et l'application des réglementations
Fonctionnement en commissions

Organisation:

- Prérogatives prévues par la loi n°91/411 intégrée dans le livre IX du code rural
- Organisation professionnelle chargée de missions de service public
 - Cotisation obligatoire des professionnels

Échanges avec la salle



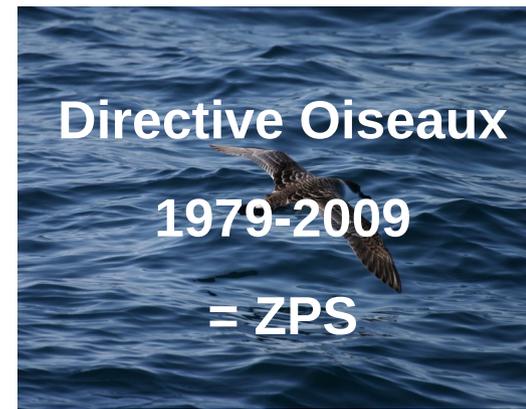
Démarche Natura 2000 et présentation des sites

(DREAL Normandie – Sandrine Robbe)



Désignation des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »

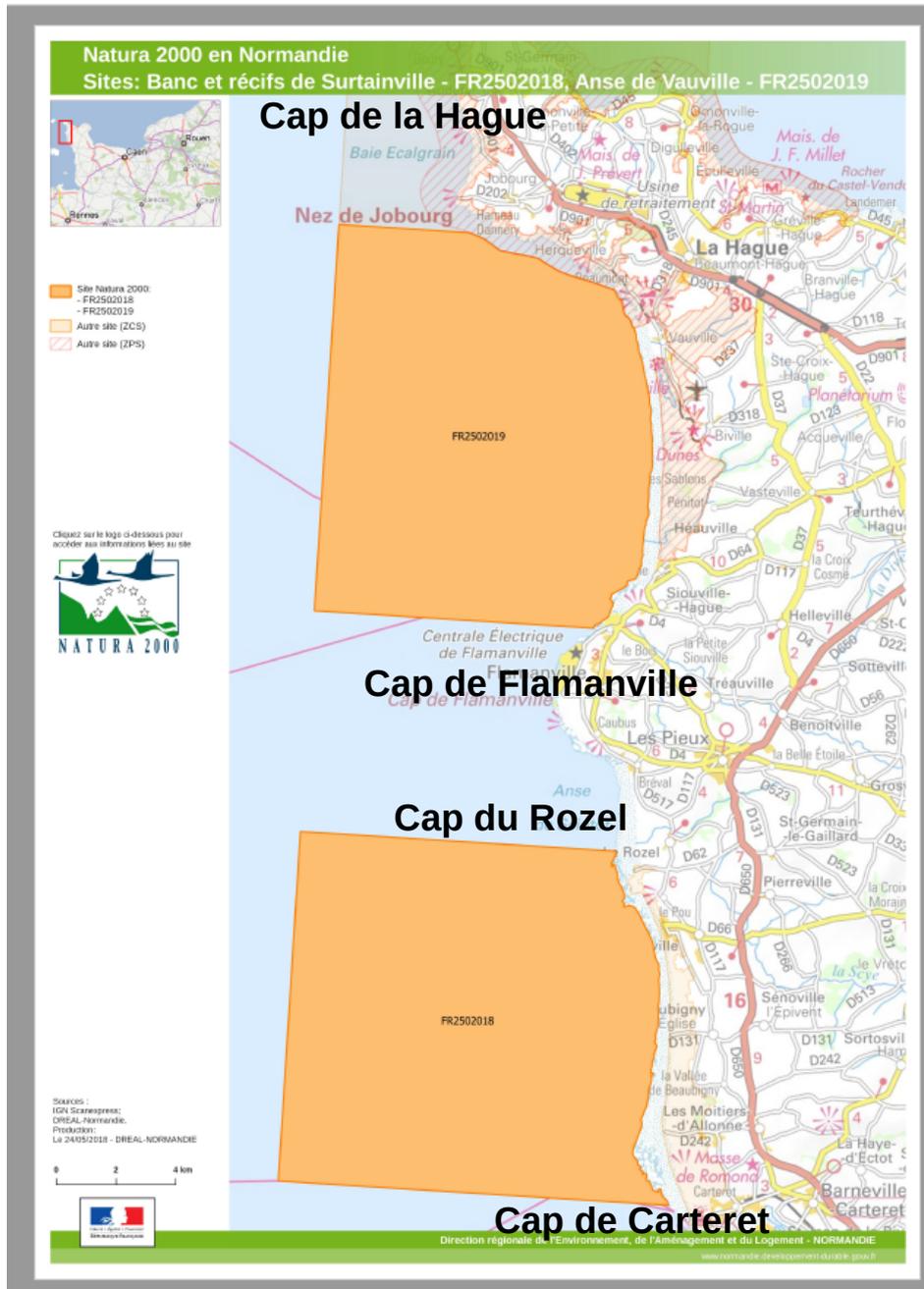
- ✓ **Réseau Natura 2000** : Assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire



- ✓ Extension au milieu marin en 2008 : désignation des ZSC « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » dans le cadre de la **directive Habitats-Faune-Flore** :

- ✓ Prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités locales et régionales, avec **obligation de résultats**

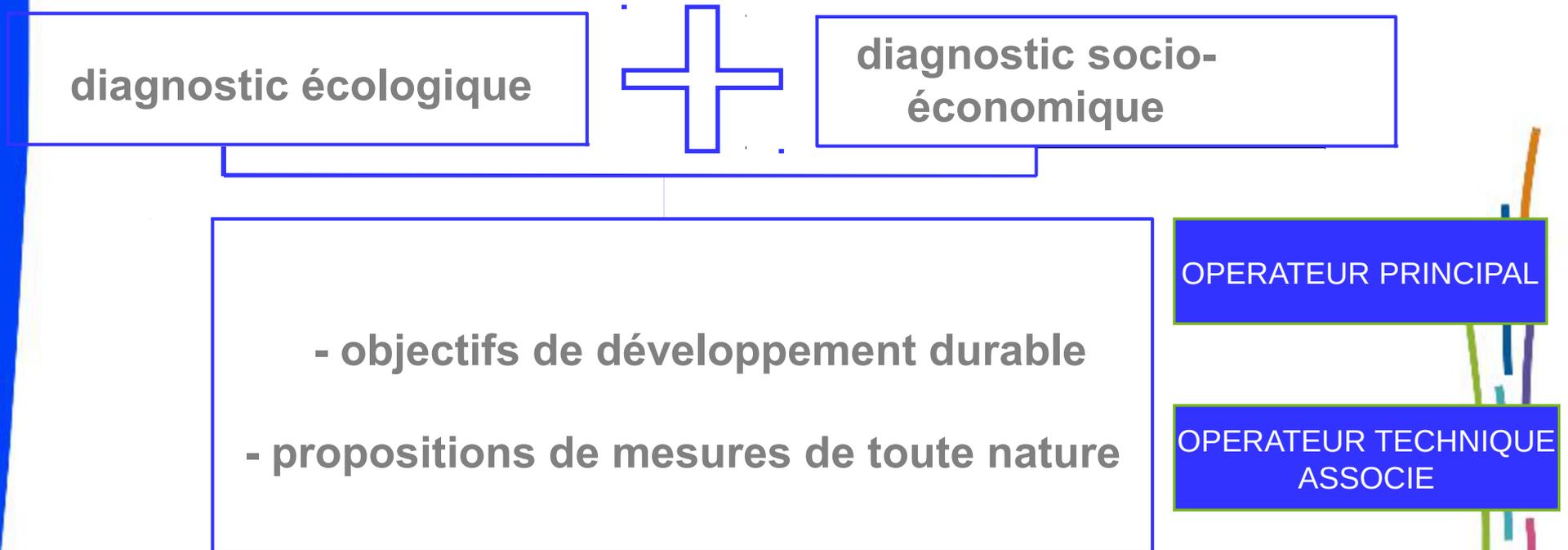
PÉRIMÈTRES DES SITES



- ✓ 1110 : Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, dont les dunes hydrauliques (1110-2)
- ✓ 1170 : Récifs avec champs de laminaires
- ✓ Mammifères marins : grand dauphin, marsouin commun, phoque veau-marin et phoque gris

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE FRANÇAISE

Un document d'objectifs commun aux 2 ZSC (DOCOB)



Un comité de pilotage commun aux 2 ZSC (COPIL)

- chargé d'examiner et de se prononcer sur l'élaboration du document d'objectifs, sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation
- valide le contenu du DOCOB avant son approbation par l'État

Régime d'évaluation des incidences

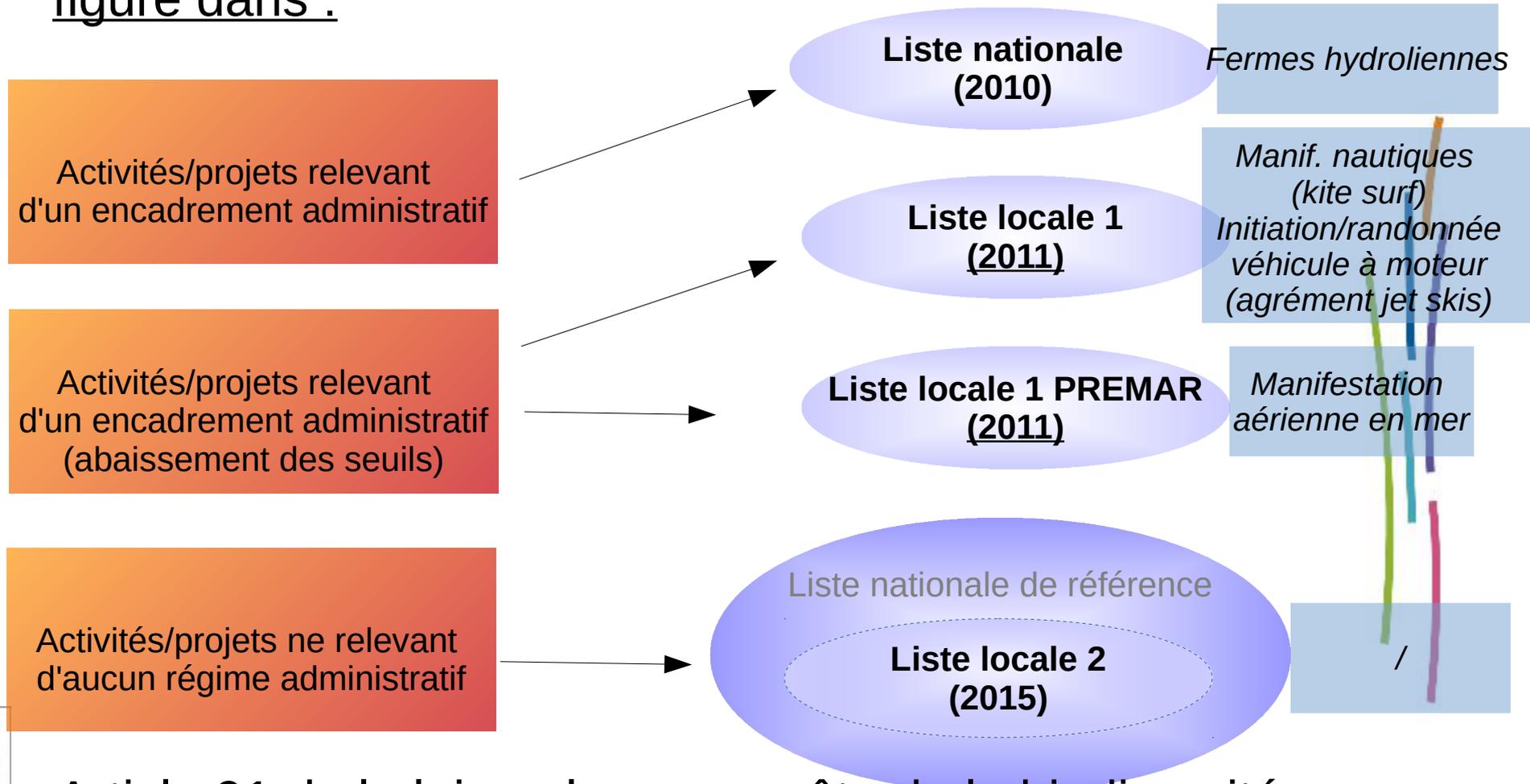


Grands principes

- ➔ Les projets, plans ou programmes **ne doivent pas avoir d'incidences significatives** sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000.
- ➔ Vise à **s'interroger dès la conception du projet pour trouver la solution la moins impactante** sur le réseau Natura 2000.



Un projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 s'il figure dans :



Article 91 de la loi sur la reconquête de la biodiversité :
dispositif particulier pour la pêche professionnelle

Échanges avec la salle



Premiers éléments d'état des lieux du patrimoine naturel et des usages pour ces sites

***(AFB – Karine DEDIEU /
CRPMEM Normandie – Lucile AUMONT)***